

<https://www.snetap-fsu.fr/Protocole-pour-la-gestion-des-personnels-des-CFPPA-et-CFA.html>



Protocole pour la gestion des personnels des CFPPA et CFA

- Les Dossiers - Formation adulte - Apprentissage - ACB : protocole, statut, salaires - Protocole de gestion des ACB - Les Textes -

Date de mise en ligne : vendredi 10 novembre 2000

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Une concertation ouverte entre le Ministre chargé de l'Agriculture et les organisations syndicales représentatives de l'enseignement agricole public a abouti le **17 juillet 1996** à la signature d'un relevé de conclusions qui rassemble les orientations et les mesures retenues.

Dans le cadre de ce relevé de conclusions, la mesure 22 concerne la situation des agents contractuels recrutés et rémunérés sur les budgets des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles, en fonction dans les [CFPPA](#) et les [CFA](#).

Ce protocole comprend trois parties :

- 1. règles générales qui s'imposent en matière de gestion des agents de droit public ;
- 2. orientations nationales qui doivent permettre l'harmonisation des conditions d'emploi des personnels non titulaires ;
- 3. commissions paritaires chargées du suivi de l'application du présent protocole.

<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png> **Protocole pour la gestion des personnels des CFPPA et CFA - mars 1998**

La note de service sur les modalités d'application du Protocole est parue en **octobre 1998**.

[A retrouver ICI](#)

Attention, ce protocole abouti en 1998 a en partie évolué, avec la Note de service [DGER/SDEDC/2021-428](#) 04/06/2021.

[A retrouver ICI](#)

Post-scriptum :

Pour en savoir plus : [Livret d'accueil des Agents Contractuels sur Budget ACB 2018](#) CFA/ CFPPA et Enseignement Supérieur